



Résumé non technique



V. Arrêt Projet – Décembre 2024

Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET

Résumé non technique – RNT

Pays de Fayence



Rédaction : Estelle DUBOIS

Photo de couverture : ©Office du Tourisme du Pays de Fayence

Labellisé



RSE Positive

labellucie.com



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Table des matières

I.A. Un PCAET pour la CC du Pays de Fayence2

- I.A.1. Le PCAET : qu'est-ce que c'est ? 2
- I.A.2. Les enjeux du PCAET3
- I.A.3. Les objectifs chiffrés du PCAET4
 - I.A.1. Un PCAET structuré autour de 6 axes stratégiques et 22 objectifs 6
 - I.A.2. Articulation avec les plans et programmes8
 - I.A.3. Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale 8

I.B. Synthèse de l'état initial de l'environnement..... 10

- I.B.1. Les ressources du sol et du sous-sol 11
- I.B.2. Les milieux aquatiques..... 11
- I.B.3. Les usages de la ressource en eau 13
- I.B.4. Les milieux naturels et la trame verte et bleue 16
- I.B.5. Le paysage 18
- I.B.6. Les risques naturels et industriels 19
- I.B.7. Nuisances et pollutions20

I.C. Les déchets.....21

- I.C.1. Synthèse des enjeux environnementaux.....22

I.D. Le choix du scénario retenu .24

- I.D.1. Le choix du scénario stratégique24
- I.D.2. Le choix des actions et de leurs ambitions25

I.E. Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement26

- I.E.1. Des actions « chapeau » assurant la cohérence du plan27
- I.E.2. Des incidences positives fortes sur les enjeux prioritaires d'atténuation du changement climatique27
- I.E.3. Des incidences positives directes sur l'amélioration de la qualité de l'air 28
- I.E.4. Des incidences positives indirectes sur les principaux enjeux environnementaux28
- I.E.5. Des incidences contrastées concernant les déchets et le bruit, sur le paysage 29
- I.E.6. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale29

I.F. Synthèse des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences sur l'environnement .. 31

- I.F.1. Les principales mesures.....31
- I.F.2. La séquence éviter/réduire/compenser32

I.G. Indicateurs de suivi-évaluation du PCAET 36

I.A. UN PCAET POUR LA CC DU PAYS DE FAYENCE

I.A.1. Le PCAET : qu'est-ce que c'est ?

Les lois Grenelle I et II (2009 et 2010) ont marqué l'avènement législatif des Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET), principaux documents de planification stratégique des politiques locales climat-énergie.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est issu de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV, du 18 août 2015). Outre le fait qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Il s'agit d'un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Le décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial et l'arrêté du 4 août 2016 précisent le contenu et les données que doivent comporter chacune de ses pièces.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est adopté pour 6 ans avec un bilan obligatoire à mi-parcours.

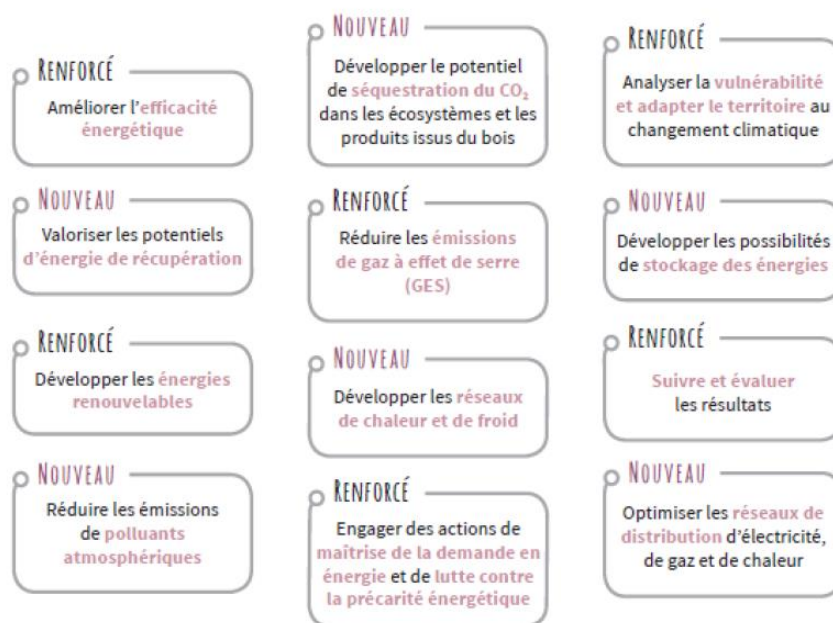


Figure 1 Évolution des rôles et ambitions des PCAET par rapport aux PCET (Source : « PCAET comprendre, construire et mettre en œuvre ». ADEME Éditions, novembre 2016)

I.A.2. Les enjeux du PCAET

Le territoire du Pays de Fayence est confronté à de nombreux défis :

- **réduire l'impact carbone** : l'objectif fixé par le PCAET est une réduction de 67% des émissions de GES à horizon 2050. Dans le même temps, la population va s'accroître, même si cette dynamique est contenue grâce au SCoT en cours d'élaboration, et la CCPF ambitionne de renforcer son économie de proximité : emplois, commerces, services, offre touristique, etc. Forte de ce constat, le territoire souhaite développer les filières alimentaires de circuits courts et de proximité, favoriser une meilleure gestion des déchets, développer les démarches d'économie circulaire. Il souhaite également s'engager dans l'amélioration du bâti et la planification urbaine durable et développer de nouvelles formes de mobilités ;
- **adapter le territoire aux évolutions climatiques** : le territoire doit se préparer à l'augmentation des épisodes de canicules et à la variabilité et de l'intensité des précipitations induisant une augmentation de la durée et de la fréquence des inondations, des pressions sur la ressource en eau, des déséquilibres dans les écosystèmes naturels ... Il impactera tous les aspects de la vie et des activités du territoire : population, agriculture, tourisme, santé ... Tout en mettant en œuvre de multiples mesures d'atténuation pour limiter au possible l'ampleur de ces changements, il est nécessaire de s'engager dès maintenant vers une résilience plus importante du territoire, de ses activités et de sa population en prenant en compte l'adaptation dans les documents et projets d'urbanisme, maîtriser l'impact des changements climatiques sur les activités agricoles et sylvicoles et prendre en compte les espaces naturels et la biodiversité dans les projets communaux et intercommunaux, etc. ;
- **ancrer l'action énergétique dans une logique transversale** : afin d'inscrire politiquement et techniquement l'énergie dans son action, la CCPF a souhaité élaborer une stratégie énergétique partagée marquée par sa logique multi-énergies, sa dynamique partenariale et son ambition forte de territorialisation. La trajectoire énergétique retenue est en phase avec les réalités et les spécificités du territoire. Parce que ces défis sont l'affaire de tous, le territoire s'attache à accompagner et inciter les divers acteurs du territoire, citoyens, entreprises, agriculteurs ... à faire évoluer leurs pratiques. Elle prévoit pour ce faire de les former, les informer, les conseiller pour que chacun puisse agir à son échelle ;
- **préserver la qualité de l'air** : le territoire dispose d'une bonne qualité de l'air au regard de la réglementation et en comparaison avec d'autres territoires de la région. L'enjeu premier est de préserver cette qualité de l'air et de l'améliorer sur les aspects prioritaires en tenant compte des marges de manœuvre qui restent limitées. Les priorités d'action du territoire portent sur les PM2,5 (soit la réduction des impacts polluants du résidentiel, de l'agriculture et des transports) et les NOx (émissions principalement issues des transports).

Accomplir la transition énergétique du territoire ;


Intégrer la question énergétique dans un engagement politique, stratégique et systémique ;



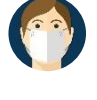
Réduire au maximum les besoins énergétiques et répondre à ces besoins en produisant localement l'énergie nécessaire ;

Tendre vers un mix énergétique 100 % renouvelable et identifier les potentiels de production d'énergie verte sur le territoire

I.A.3. Les objectifs chiffrés du PCAET

Tableau 1 Objectifs détaillés du PCAET

Domaine	Secteurs	Objectifs chiffrés et/ou opérationnels à l'horizon 2050 par rapport à 2021
STRATEGIE ENERGETIQUE		
	Tous secteurs	- 41 % de la consommation d'énergie soit plus de 90% de son potentiel
	Résidentiel	Réduction de la consommation d'énergie de 43%
	Tertiaire	Réduction de la consommation d'énergie de 39%
	Transport routier	Réduction de la consommation d'énergie de 40%
	Industrie hors branche énergie	Réduction de la consommation d'énergie de 36%
	Agriculture	Réduction de la consommation d'énergie de 15%
	Tous secteurs,	Production de 294 GWh supplémentaires. Cela permet une couverture des consommations énergétiques de 2050 de plus de 100%.
	Bois-énergie	Multiplication de la production par 2 par rapport à 2021
	Biogaz	+6 GWh (à 0 en 2021)
	Photovoltaïque	Multiplication de la production par 15 par rapport à 2021
	Solaire thermique	Multiplication de la production par 31 par rapport à 2021
	Éolien	+10 GWh (à 0 en 2021)
	Hydraulique	Multiplication de la production par 4 par rapport à 2021
	Chaleur environnementale	Multiplication de la production par 3.6 par rapport à 2021
	Hydrogène	Production stabilisée à 0%
Cogénération	Production stabilisée à 0%	
	Réseau électrique	Sécurisation des réseaux préalablement au développement des EnR Renforcement local par rapport aux besoins d'injections Anticipation des besoins de raccordement dès les études d'ingénierie et de localisation des projets Développement de l'autoconsommation pour éviter les pressions sur les réseaux
	Réseau de gaz	Injection de biogaz sur les communes raccordables ou raccordées Priorité là où le fioul est fortement utilisé Étudier les solutions de bioGNV et suivi des projets
	Réseaux de chaleur	Production de chaleur par co-génération au plus proche des sites ou être raccordé à un réseau de chaleur Multiplication des petits réseaux sur chaufferies collectives Priorité sur les constructions neuves
STRATEGIE CLIMATIQUE		
	Tous secteurs	Réduction de 69 % des émissions de GES
	Résidentiel	Réduction de 98% des émissions de GES
	Tertiaire	Réduction de 98% des émissions de GES
	Transport routier	Réduction de 67% des émissions de GES
	Agriculture	Réduction de 57% des émissions de GES

Domaine	Secteurs	Objectifs chiffrés et/ou opérationnels à l'horizon 2050 par rapport à 2021
	Déchets	Réduction de 66% des émissions de GES
	Tous secteurs	Potentiel de séquestration de l'équivalent de 190% des émissions de CO2e de 2050
	Changement climatique	Intégrer des enjeux liés aux faibles niveaux d'eau et optimiser les usages de l'eau dans les différentes politiques et stratégies mises en œuvre sur le territoire Améliorer la gestion des réseaux et protéger les captages d'eau potable ; Promouvoir une agriculture résiliente et engager des changements de pratiques agricoles Développer la sobriété dans les secteurs économiques et en particulier dans les pratiques touristiques ; Intégrer l'évolution du risque d'inondation
STRATEGIE AIR		
	Tous secteurs	
	PM ₁₀	- 70% en 2050 par rapport à 2021
	PM _{2,5}	- 78% en 2050 par rapport à 2021
	NO _x	- 57% en 2050 par rapport à 2021
	SO _x	- 64% en 2050 par rapport à 2021
	COV	- 56% en 2050 par rapport à 2021
	NH ₃	- 28% en 2050 par rapport à 2021

I.A.1. Un PCAET structuré autour de 6 axes stratégiques et 20 actions

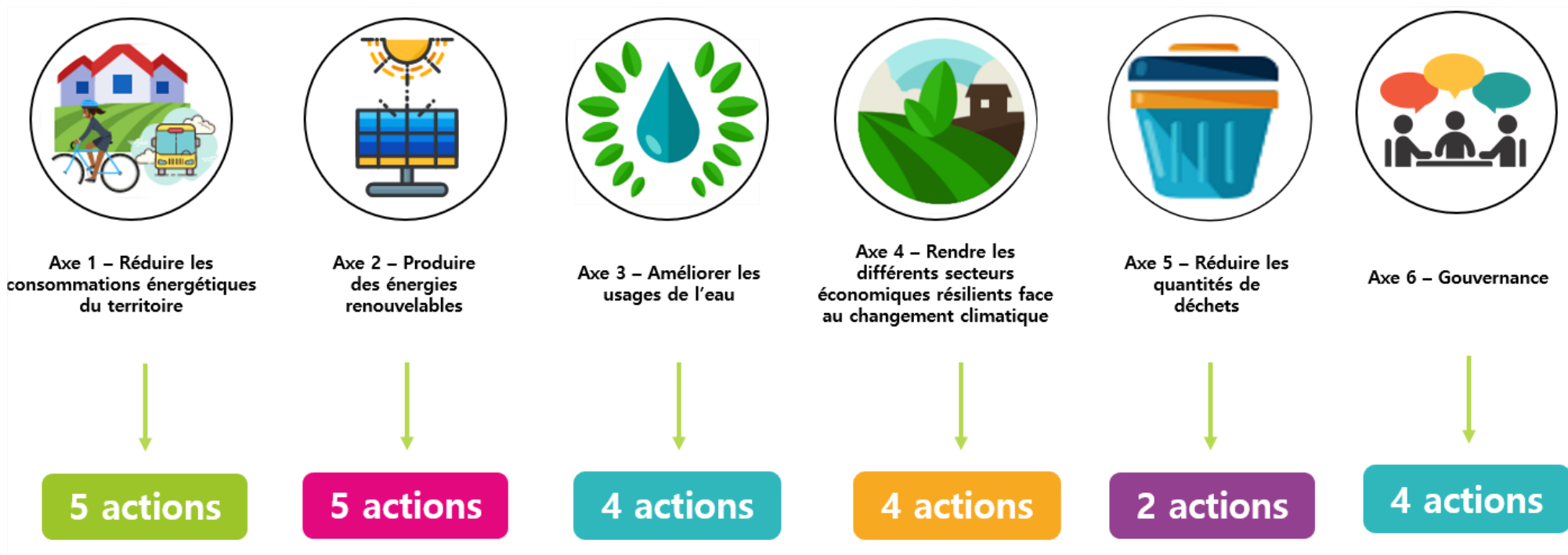








Tableau n°1. Architecture du plan d'actions

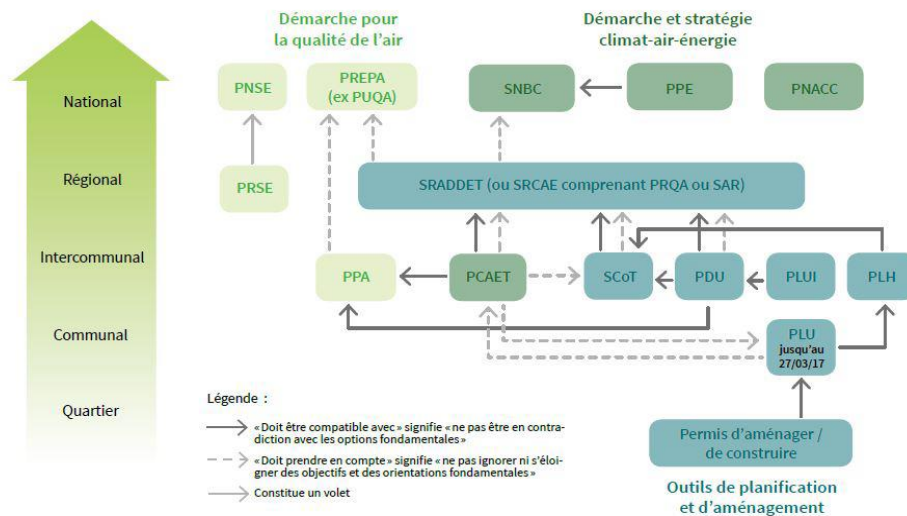
Axe 1 – Réduire les consommations énergétiques du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance énergétique du patrimoine public (bâtiments et éclairage public) • Amélioration de la performance énergétique du bâti privé • Accompagner les acteurs de la construction • Aménagement résilient des espaces • Développer des mobilités actives, décarbonées et partagées
Axe 2 – Produire des énergies renouvelables	
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le solaire thermique • Développer le Photovoltaïque • Développer le biogaz • Favoriser l'usage du bois énergie performant • Anticiper le développement des EnR
Axe 3 – Améliorer les usages de l'eau	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations des particuliers / touristes • Réduire les consommations d'eau du secteur agricole • Optimisation de la gestion de la ressource en eau • Réduire les consommations d'eau du secteur économique
Axe 4 – Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la sobriété dans les entreprises • Faire évoluer le secteur touristique • Développer des filières agricoles résilientes en lien avec le PAT • Développer des filières sylvicoles résilientes
Axe 5 – Réduire les quantités de déchets	
	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur l'empreinte collecte et traitement des déchets • Arrêter le brûlage des déchets verts
Axe 6 – Gouvernance	
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation aux enjeux climat air énergie • Gouvernance du PCAET

I.A.2. Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET doit tenir compte d'une hiérarchie entre différents documents, définie par l'article L.229-26 VI du code de l'environnement (CE). Il doit :

- « [...] être compatible avec le SRCAE ou les règles du SRADDET quand ce dernier est approuvé ;
- « [...] prendre en compte le cas échéant le SCoT, les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte ;
- « [...] être compatible avec les objectifs fixés par le plan de protection de l'atmosphère ».

Afin de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets susceptibles d'interagir avec ses objectifs, l'analyse ne s'est pas limitée aux seuls documents avec lesquels il a des relations juridiques.



Pour sélectionner les plans et programmes, nous nous sommes appuyés sur la liste figurant à l'article R.122-17 du Code de l'Environnement en retenant :

- Les plans et programmes approuvés à la date de réalisation de l'évaluation
- Dont l'échelle ou le territoire concordent avec celle du PCAET ;
- Entretien un rapport de compatibilité ou que le PCAET doit prendre en compte ;
- Dont les grands thèmes interagissent avec le PCAET.

Le territoire de la CCPF est concerné par le SRADDET PACA. Il est couvert par un SCOT, en révision.

Il ressort que dans son ensemble, le PCAET de la CCPF contribuera positivement aux orientations et objectifs fixés par ces documents en matière d'environnement et particulièrement sur les thématiques relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

I.A.3. Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale

Le PCAET de la CCPF est soumis à évaluation environnementale conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement (qui précise la liste des plans ou programmes soumis à cet exercice) et à l'Ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 (qui rend obligatoire la réalisation d'une évaluation des incidences du PCAET sur l'environnement par l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique). L'exercice est guidé par plusieurs fils conducteurs qui sont :

- L'évaluation environnementale est plus une **opportunité**, permettant de préciser et de renforcer et d'expliquer le projet, qu'une obligation, faisant partie intégrante du projet ;
- L'évaluation environnementale constitue les **prémices d'une démarche globale** qui envisagera l'environnement « comme un système ». Elle s'attachera à développer une vision transversale de la mise en œuvre du Plan Climat en prenant en compte autant que possible les interactions aux différentes échelles (au sein du périmètre, mais aussi en lien avec les territoires extérieurs), et les interactions entre les différents champs de l'environnement ;
- L'évaluation environnementale est un **outil accompagnant l'élaboration du PCAET**, et rend compte de cette démarche dans le rapport d'évaluation ;
- **Une posture d'équilibre général** a été adoptée entre les différentes composantes, enjeux et incidences environnementaux du Plan Climat Air Energie Territorial, avec le souci d'une démarche pédagogique et d'honnêteté intellectuelle.

Conformément à l'article R. 122-20 du Code de l'environnement, la démarche de l'évaluation environnementale est restituée dans un rapport environnemental qui doit comporter l'ensemble des éléments inscrits dans ce même article du Code de l'environnement.

Le rapport de l'évaluation environnementale doit contenir :

- Une présentation générale des objectifs du PCAET et son contenu, de son articulation avec d'autres documents ;
- Une description de l'état initial de l'environnement du territoire et ses perspectives d'évolution ;
- Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PCAET ;
- L'exposé des motifs pour lesquels le PCAET a été retenu ;
- L'exposé des effets notables probables du PCAET sur l'environnement (sites Natura 2000 notamment) des mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les effets notables négatifs ;
- La présentation des critères, indicateurs et modalités de suivi et évaluation de ces effets notables probables et des mesures pour les éviter, réduire ou, en dernier lieu, compenser ;
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport.

I.B. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation des incidences du PCAET sur l'environnement suppose, a priori, une connaissance des enjeux environnementaux susceptibles d'être concernés. On entend par enjeux les questions d'environnement qui engagent fortement l'avenir du territoire, les valeurs qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, ou que l'on cherche à gagner ou reconquérir, tant du point de vue des ressources naturelles que de la santé publique.

Les textes prévoient que ne soient décrits que les aspects pertinents de la situation environnementale, cette notion faisant référence aux aspects environnementaux importants (positifs ou négatifs) eu égard aux incidences notables probables du plan sur l'environnement.

L'état initial du SCoT du Pays de Fayence est récent car il a été réalisé en 2023. Aussi, les paragraphes suivants constituent la synthèse de cet état initial. Pour une meilleure compréhension des enjeux environnementaux, chaque thématique environnementale fait l'objet d'une matrice AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces). Pour plus d'information, il conviendra de se reporter à l'état initial du SCOT du Pays de Fayence.

Sur la base de l'état initial de l'environnement, les enjeux environnementaux identifiés ont ainsi été hiérarchisés sur la base de leur représentativité (concernent une grande part du territoire ? de la population) sur le territoire de la CCPF, de leur force et de leurs liens avec le PCAET (a-t-il des leviers d'actions ?).

La prise en compte de ces 3 critères a permis de définir 3 niveaux de priorité : faible (□), moyenne (□) et forte (□).

À noter : *primordiale, la question de la santé publique n'a pas été isolée dans l'EIE mais a été traitée de manière transversale en lien avec les autres (qualité de l'air, de l'eau...). Elle constitue cependant un enjeu à part entière.*

I.B.1. Les ressources du sol et du sous-sol

Chiffres clés

- Deux entités géologiques principales : calcaire et cristalline
- Point le plus haut à 1715 mètres sur la montagne de Lachens
- Point le plus bas à 56 mètres sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des reliefs accidentés et contrastés qui participent à l'identité du territoire.</p> <p>Des sols perméables qui limitent les risques de ruissellement.</p>	<p>Des pentes importantes pouvant entraîner des risques de ruissellement.</p> <p>Des sols perméables sensibles aux risques de pollutions (sols karstiques principalement).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
	<p>Une accentuation des risques de pollution liés aux activités humaines.</p> <p>Une accentuation des risques de ruissellement en lien avec les effets du changement climatique.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte du relief contrasté selon les secteurs du territoire pour le développement des énergies renouvelables (énergies solaires). 	

I.B.2. Les milieux aquatiques

Chiffres clés

- 17 grandes masses d'eau superficielles (SDAGE 2016-2021).
- 5 grandes masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021).
- 3 masses d'eau souterraines identifiées par le SDAGE comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (FRDRG165 – FRDG139 – FRDG169)

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien irrigué, favorable à la présence d'un grand nombre de cours d'eau, plans d'eau et lacs.</p> <p>Un réseau hydrographique de bonne qualité (bon état écologique et chimique).</p> <p>Un réseau hydrogéologique de bonne qualité qui subit peu de pression de pollution.</p> <p>Des eaux souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire dont trois masses d'eau identifiées par le SDAGE comme « stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ».</p> <p>Un contexte karstique du réseau souterrain profitable à la recharge des nappes par les précipitations.</p>	<p>Un réseau hydrographique dépendant des changements saisonniers et particulièrement vulnérable aux périodes de sécheresses.</p> <p>Un territoire marqué par des périodes d'étiage très sévères qui remettent en cause la permanence de certains cours d'eau.</p> <p>Des masses d'eau souterraines dépendantes des précipitations pour leur recharge (forte dépendance climatique).</p> <p>Une urbanisation croissante qui exerce une forte pression sur les cours d'eau notamment en période d'étiage.</p> <p>Des cours d'eau qui subissent quelques altérations, essentiellement sur la partie aval du réseau hydrographique (qualité altérée pour la Siagne, le Riou Blan et le Biançon).</p> <p>Certains cours d'eau présentent des taux élevés de matières phosphorées et de nitrates (dysfonctionnements d'assainissement individuel et de stations d'épuration).</p> <p>Des masses d'eau souterraines sensibles aux risques de pollution principalement liées au mitage urbain.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un cadre supra communal qui protège la ressource en eau (SDAGE, SAGE).</p> <p>Un SCoT qui permet de maîtriser l'artificialisation et l'urbanisation du territoire</p>	<p>Une augmentation des effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (pression hydrique).</p> <p>Une altération de la qualité des milieux aquatiques en lien avec le développement urbain.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - La préservation et la protection des nappes souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable (une gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau souterraine). - La lutte contre la pollution des milieux aquatiques (sols calcaires, contexte karstique sensibles aux pollutions). - La prise en compte des effets du changement climatique dans la recharge des nappes souterraines et superficielles. 	

I.B.3. Les usages de la ressource en eau

a L'alimentation en eau potable

Chiffres clés :

- 10 captages d'eau potable.
- Consommation moyenne estivale d'un habitant du Pays de Fayence : 375 l/j contre 270 l/j dans la majorité des communes du Var et 150 l/j en France.
- Un rendement à 68 % pour le canton de Fayence (Schéma directeur d'alimentation en eau potable - SDAEP).
- Un débit minimum de la Siagnole maximal en hiver (7 200 m³/s) et plus faible (360 m³/s) en été.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une ressource en eau potable de bonne qualité, essentiellement issue de la source de la Siagnole à Mons.</p> <p>Plusieurs sources complémentaires pour palier au déficit pluvial et aux hausses de consommation en été (forage de la Barrière, puits du Pérus, source des Moulinets...).</p> <p>Des captages d'eau potables protégés via des arrêtés préfectoraux.</p> <p>Des contrôles sanitaires qui vérifient régulièrement la qualité de l'eau sur le territoire.</p>	<p>Une ressource en eau qui nécessite un approvisionnement régulier en eau de pluie de trois mois environ.</p> <p>Une tension hydrique sensible aux épisodes de sécheresses.</p> <p>Une ressource en eau inégalement répartie, dans le temps comme dans l'espace.</p> <p>Le recours à un approvisionnement par camion-citerne a dû être mis en place .</p> <p>Des usages et des activités humaines très dépendants de la ressource en eau (arboriculture, maraichage, prélèvements industriels, prélèvements domestiques, loisirs dont le golf).</p> <p>Un débit de la Siagnole plus faible en été lorsque la demande est la plus importante.</p> <p>Une diversification insuffisante de la ressource en eau potable.</p> <p>Un rendement insuffisant pour plusieurs communes du Pays de Fayence.</p> <p>Une consommation moyenne supérieure à la moyenne départementale.</p> <p>Une alimentation en eau potable qui constitue un facteur limitant pour le développement urbain.</p> <p>La réserve de Saint-Cassien est concernée par des risques de sécheresses récurrents et à une demande toujours plus forte (forte pression).</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des documents cadres pour la préservation de l'eau potable (Schéma Départemental des Ressources et de l'Alimentation en Eau, Schémas directeur d'alimentation en eau potable).</p> <p>La Préfecture du Var élabore, chaque année, un Plan d'actions sécheresse, par bassin-versant, pour prendre en compte les spécificités de chacun.</p> <p>Un « Plan Marshall » a été mis en place, délibération n°230131/05</p> <p>L'arrêt de la délivrance de tout nouveau droit à bâtir jusqu'en 2028.</p> <p>L'augmentation du rendement des réseaux sur le territoire de la communauté de communes.</p> <p>Etude et travaux pour l'accès à l'eau du lac Saint-Cassien pour l'eau agricole et potable.</p> <p>Engager des études complémentaires concernant la réutilisation des eaux issues des STEP.</p> <p>Des prospections pour de nouvelles ressources en cours d'étude.</p> <p>Un projet de mise en place d'un troisième forage au niveau de La Barrière.</p>	<p>Les impacts du changement climatique sur la ressource en eau (tension hydrique, risque de sécheresse).</p> <p>Les coupures deviendront la norme en période estivale mais aussi en hiver en l'absence d'une stratégie ambitieuse de sécurisation de la ressource en eau.</p> <p>Le maintien ou l'augmentation de la fréquentation touristique engendre des besoins plus importants dans la ressource.</p> <p>D'ici fin 2027 – début 2028, le territoire devra préserver 30l/s pour la Siagnole dans le cadre du contrat de rivière signé.</p> <p>Droits à bâtir supplémentaires délivrés : 946 logements à échéance 2025.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et assurer l'accès à la ressource. - L'évolution des pratiques de consommation et de gestion plus vertueuses (sobriété, récupération des eaux de pluies, ...). - La préservation de la qualité de la ressource en eau potable. - L'adaptation de la pratique agricole au contexte environnemental actuel, et notamment aux tensions sur la ressource en eau et au phénomène de changement climatique. - La recherche de solutions pour pallier au manque d'eau sur le territoire et ainsi répondre aux besoins des habitants actuels et futurs (recherche de nouvelles ressources, amélioration du rendement, nouveaux captages). 	

b L'assainissement collectif et individuel**Chiffres clés :**

- 8 stations d'épuration communale et 2 stations d'épuration intercommunale (Montauroux et Callian et les Estérêts du Lac)
- 10 000 EH de capacité résiduelle d'assainissement collectif (capacité charge entrante en 2023)

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un territoire bien équipé pour l'assainissement collectif (STEP communales et intercommunale).</p> <p>Une majorité de STEP conformes en équipements et en performance.</p> <p>À l'exception de la commune de Tanneron, toutes les communes disposent d'un schéma directeur d'assainissement.</p>	<p>Des dysfonctionnements constatés sur certains systèmes d'assainissement collectifs (problèmes de performance et d'équipements de certaines STEP, présence d'eaux parasitaires, réseaux vétustes).</p> <p>Une vulnérabilité du territoire aux risques de pollutions des milieux aquatiques (sols calcaires) en cas de défaillance des systèmes d'assainissement individuels.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des schémas d'assainissement en cours d'élaboration (Montauroux, Seillans et Mons).</p> <p>Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales.</p> <p>Un projet de STEP en cours d'étude entre Montauroux et Tourettes village.</p> <p>La STEP des Estérêts du Lac fait l'objet de travaux afin de mettre en place un nouveau projet dimensionné pour 2500 EH, dans le cadre du CRTE.</p>	<p>Des STEP qui risquent d'être en limite de capacité avec le développement urbain.</p> <p>La STEP de Seillans Village est proche de la saturation.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une performance du réseau d'assainissement, individuel ou collectif. - La prise en charge des eaux pluviales et des différents écoulements. - L'adéquation entre développement urbain et capacité des systèmes d'assainissement. - Le maintien d'un assainissement autonome de qualité et la gestion qualitative des assainissements. - La prise en compte des effets du changement climatique sur la gestion des réseaux d'assainissement (gestion alternative des eaux pluviales, récupération des eaux de pluie, limitation de l'imperméabilisation). 	

I.B.4. Les milieux naturels et la trame verte et bleue

a Occupation du sol

Chiffres clés :

- 30 500 ha d'espaces boisés (75 % du territoire du Pays de Fayence).
- 3 955 ha de surface agricole utile (SAU) d'après le RGA de 2010.
- 334 ha de zones artificialisées entre 1999 et 2006.
- Une diminution de 145 ha pour les milieux forestiers et de 38 ha pour les milieux ouverts à semi-ouverts.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une activité agricole diversifiée qui participe à l'économie locale et qui façonne les paysages.</p> <p>Une activité agricole qui perdure grâce à la mise en place de circuits-courts.</p> <p>Des espaces agricoles qui participent à la lutte contre les risques d'incendie et à l'érosion des sols.</p> <p>Des milieux boisés répartis sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Une forte consommation d'espace liée à une urbanisation diffuse et principalement constituée de maisons individuelles.</p> <p>Une concurrence dans les usages de l'espace (agriculture, milieux naturels, urbanisation...).</p> <p>Un mitage de l'espace constaté qui contribue à la banalisation des paysages et à la destruction des espaces naturels (forêts notamment) et agricoles, essentiellement dans la plaine entre Montauroux et Seillans.</p> <p>Une activité agricole en déclin et en difficulté face à la pression foncière.</p> <p>Un territoire contraint par ses caractéristiques topographiques : une surface de développement assez faible qui doit inciter à la hiérarchisation des différentes vocations des espaces.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le rôle majeur de l'agriculture dans la protection contre les risques feux de forêt en participant au maintien de milieux ouverts.</p>	<p>Une accentuation de l'artificialisation des sols au détriment des espaces naturels et agricoles.</p> <p>Des aménagements et une urbanisation qui peuvent gêner une exploitation forestière future.</p> <p>Les impacts du changement climatique susceptibles d'impacter la santé des arbres</p> <p>Les 2/3 de la forêt ont besoin d'entretien pour maintenir leurs fonctions.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels et agricoles. - La préservation de l'activité agricole et sylvicole (préservation des points de vue, lutte contre les risques d'incendie, rôle dans la fonctionnalité écologique). - La valorisation du bois-énergie et du bois d'oeuvre. - La gestion durable des forêts. - La protection des milieux boisés qui outre leurs intérêts écologiques et paysagers offrent d'importantes capacités de stockage carbone. 	

b Inventaires, protection et trame verte et bleue**Chiffres clés :**

- 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB).
- 8 ZNIEFF de type 1 et 11 ZNIEFF de type 2 (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique).
- 11 ENS (Espaces naturels sensibles).

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>De nombreux secteurs identifiés pour leur richesse écologique : ZNIEFF, sites Natura 2000, zones humides, Réserve de Fondurane, APPB, ZICO, ENS, SDENE.</p> <p>Des secteurs cumulant souvent plusieurs enjeux : écologiques et paysagers.</p> <p>Un grand nombre de réservoirs de biodiversité et de sous trames écologiques (aquatiques, forestiers, milieux ouverts, agricoles).</p> <p>Un territoire qui présente un réseau écologique fonctionnel malgré une artificialisation des sols toujours plus importante.</p>	<p>Des corridors écologiques fragilisés en particulier dans la plaine de Fayence.</p> <p>Une fragmentation importante qui se poursuit dans la plaine de Fayence en raison de l'artificialisation des sols et de la création d'infrastructures.</p> <p>Une trame bleue fragilisée par des constructions en bord de cours d'eau.</p> <p>Des milieux ouverts, localisés dans la plaine et sur les coteaux, fragilisés par le développement diffus des zones urbaines.</p> <p>Le développement linéaire le long des infrastructures contribue à la fragmentation des corridors écologiques sur le territoire.</p> <p>Des espèces invasives (eucalyptus, mimosas) qui tendent à fragiliser la qualité des milieux naturels.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le maintien et la valorisation des espaces agricoles limitent l'avancée de l'urbanisation.</p> <p>Les nombreux inventaires et protections permettent d'assurer la protection des milieux naturels les plus remarquables.</p> <p>Des outils de planification et de gestion qui protègent et priorisent les actions sur les zones d'intérêts écologiques majeurs (Schéma Départemental des Espaces Naturels à Enjeux, Schéma Régional de Cohérence Écologique, SCoT).</p>	<p>Si la tendance démographique et l'étalement urbain se poursuit, l'ensemble des secteurs de la plaine de Fayence sera urbanisé d'ici quelques décennies.</p> <p>Le recul des espaces naturels et agricoles contribuera à l'augmentation des températures, à l'accroissement des risques naturels.</p> <p>Les effets négatifs du changement climatique sur les espaces naturels, agricoles et sur la ressource en eau (réduction des îlots de fraîcheur, raréfaction de la ressource en eau).</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques en particulier les milieux ouverts localisés dans la plaine de Fayence et sur les coteaux. - Promouvoir des pratiques forestières qui renforcent les continuités écologiques. - La limitation de la fragmentation urbaine. - La prise en compte des effets négatifs du changement climatique sur les milieux naturels et agricoles. 	

I.B.5. Le paysage

Chiffres clés :

- 13 monuments historiques inscrits.
- 2 monuments historiques classés.
- 7 sites inscrits.
- 2 sites classés.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un paysage varié propre à l'identité du territoire : systèmes agricoles en terrasse, villages perchés, superficie forestière importante.</p> <p>Des villages à forte valeur patrimoniale (villages perchés, organisation en réseau, points de vue remarquables).</p> <p>Un patrimoine architectural et paysager reconnu par des inventaires et protections (sites classés, inscrits, zones de présomption de prescription archéologique).</p> <p>Des axes de circulation, supports pour la découverte des paysages.</p>	<p>Une pression urbaine qui tend à « banaliser » le paysage.</p> <p>Une urbanisation standardisée et proliférante qui nuit au caractère identitaire du paysage.</p> <p>Un développement urbain sans cohérence souvent le long des infrastructures.</p> <p>Une déprise agricole sur les coteaux qui mène à un enrichissement et au mitage des ensembles paysagers.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des outils et procédures réglementaires qui garantissent la protection des paysages (le Plan Paysage du Pays de Fayence, l'inventaire des sites classés et des sites inscrits).</p>	<p>Un étalement urbain sans cohérence qui réduira les atouts paysagers du territoire.</p> <p>Une déprise agricole de plus en plus importante qui contribuera davantage à la fermeture des paysages.</p> <p>Une sensibilité des éléments architecturaux remarquables, accentuée avec la réhabilitation énergétique et aux effets de co visibilité.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise de l'urbanisation et la lutte contre le développement linéaire le long des axes de transports, afin d'assurer la sauvegarde des paysages. - Le maintien des espaces ouverts afin de limiter la fermeture des paysages. - La lutte contre la banalisation des paysages (développement urbain de qualité en adéquation avec le caractère identitaire du territoire). - La protection des paysages en adéquation avec les enjeux liés au cadre de vie et les enjeux touristiques (protection du paysage identitaire). - La conciliation entre patrimoine architectural, points de vue remarquables et développement durable (concilier rénovation énergétique et qualités architecturales). 	

I.B.6. Les risques naturels et industriels

Chiffres clés :

- 2 Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI).
- 1 PIDAF pour la lutte contre le risque incendie.
- 7 axes de transports concernés par un risque de transports de matières dangereuses (TMD).
- 1 gazoduc.
- 5 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un enjeu important mais identifié vis-à-vis des feux de forêt (bonne connaissance de la localisation du risque).</p> <p>Des outils de gestion, arrêtés préfectoraux et outils réglementaires dans la connaissance et la gestion des risques (<i>PIDAF Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier, PPRIF plan de prévention des risques incendies de forêts, PPRI</i>).</p> <p>Des espaces agricoles qui jouent un rôle majeur dans la limitation du risque incendie, grâce au maintien et à l'entretien de milieux ouverts qui jouent le rôle de pare-feu.</p> <p>Des zones humides et des ripisylves qui contribuent à limiter le risque inondation.</p> <p>Des boisements de pente permettant de retenir les sols face à l'érosion.</p>	<p>Le pays de Fayence cumule plusieurs types de risques naturels : feux de forêts, inondations, ruissellements, mouvements de terrain.</p> <p>Le risque de feux de forêt constitue un risque majeur du pays de Fayence.</p> <p>Des risques d'inondation, de ruissellement et des mouvements de terrain localement forts qui concernent la quasi majorité des communes.</p> <p>Seules deux communes disposent d'un PPRI alors que toutes les communes sont concernées par le risque d'inondation.</p> <p>Une urbanisation diffuse qui tend à augmenter la population exposée aux risques.</p> <p>Le développement d'une urbanisation non maîtrisée et, en particulier, au sein des massifs forestiers contribue à augmenter le risque de feu de forêt.</p> <p>Des risques de transports de matières dangereuses non négligeables (gazoduc, axes structurants).</p> <p>Un territoire également concerné par un risque de rupture de barrage (barrage hydro-électrique de Saint-Cassien).</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La présence du Lac de Saint Cassien présente une réserve d'eau importante pour lutter contre le risque d'incendie.</p> <p>Engager une politique de désimperméabilisations des secteurs aujourd'hui artificialisés.</p>	<p>Des risques qui devraient s'amplifier avec les évolutions climatiques (effondrement des cavités souterraines, augmentation des risques d'inondations, des aléas géologiques)</p> <p>Une indisponibilité de la ressource en eau, notamment en période estivale, qui ne permet pas d'utiliser les dispositifs visant à protéger les biens et les personnes.</p>

ENJEUX

- Mettre en place une stratégie commune de résilience et de solidarité intercommunale autour des risques, incluant une vision globale et par bassin versant
- Garantir la disponibilité suffisante de la ressource en eau pour assurer l'efficacité des dispositifs de protection des biens et des personnes contre les incendies de forêt.
- Réduire l'exposition à l'aléa et l'ampleur des risques incendies
- La prise en compte des documents réglementaires existants.
- La prise en compte des effets du changement climatique sur les risques d'inondation, les feux de forêts, les aléas retrait gonflement des argiles

I.B.7. Nuisances et pollutions

Chiffres clés :

- 8 km de bandes cyclables sur l'ensemble du Pays de Fayence.
- 3 voies supportant plus de 5000 véhicules par jour (D562, D37, A8).
- 66,8 % des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence (INSEE RP2011).
- 86,7% des actifs utilisent la voiture individuelle par rapport aux autres modes.

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un cadre réglementaire qui veille à maîtriser, améliorer la qualité de l'air (ATMO PACA, SRCAE PACA, PDU, PPA de Fayence).</p> <p>La qualité de l'air sur le Pays de Fayence est plutôt bonne, malgré une pollution à l'ozone importante sur le territoire.</p>	<p>Une pollution de l'air principalement produite par la circulation routière et les secteurs résidentiel/tertiaire.</p> <p>Des nuisances sonores principalement liées à la circulation automobile.</p> <p>Plusieurs voies classées au titre de la loi bruit.</p> <p>Un réseau cyclable insuffisant, peu sécurisé et limité par le relief.</p> <p>Des lignes de transports collectifs insuffisantes en lien avec les spécificités de l'habitat diffus.</p> <p>Un aéroport dont le PEB (plan d'exposition au bruit) n'est pas encore mis en place.</p> <p>Un grand nombre de sites identifiés comme susceptibles de présenter une pollution des sols.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
	<p>La poursuite d'un développement urbain diffus participera à l'augmentation des nuisances sonores et à la dégradation de la qualité de l'air.</p>

ENJEUX

- La promotion des transports en communs, des modes doux et alternatifs.
- L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages (*remobilisation de sites potentiellement pollués comme alternative à la consommation de nouvelles surfaces, et donc de puits carbone, sous réserve d'une dépollution garantissant la qualité sanitaire*).

I.C. LES DECHETS

Chiffres clés :
























- La quantité de déchets produits par habitant augmente depuis 2015, passant à 995 kg par an (moyenne France : 525 kg par habitant par an DMA).











ATOUS	FAIBLESSES
<p>Des points d'apports volontaires répartis sur l'ensemble du Pays de Fayence.</p> <p>43% du territoire équipé de composteurs individuels et plus d'une dizaine de points de compostage partagés</p> <p>Plusieurs modes pour la collecte des déchets sur le territoire : déchetterie, collecte sélective, ramassage ordures ménagères.</p>	<p>Une forte production de déchets ménagers qui connaît des pics plus importants lors des périodes touristiques.</p> <p>Un enfouissement des déchets ménagers non triés.</p> <p>Des zones de décharges sauvages qui nuisent à la préservation des milieux, à la qualité du grand paysage et qui peuvent être source de pollution des sols, des eaux et des milieux.</p> <p>Un manque de décharge de classe 3.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La révision en 2016 du Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Var.</p> <p>Le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2028.</p> <p>Le mise en place de la redevance incitative.</p>	<p>L'augmentation de la TGAP jusqu'en 2025.</p>

ENJEUX

- L'amélioration du niveau de tri et de gestion des déchets sur le territoire, notamment lors des pics saisonniers.
- La mise en place le tri à la source des biodéchets.
- Une gestion à prévoir des décharges et dépôts sauvages (encombrants, déchets du BTP), identification des sites appropriés au stockage de déchets.
- Des équipements pour la gestion des déchets à localiser de manière pertinente et adaptée aux besoins des habitants (PAV par exemple).
- La poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Grenelle et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), *développement du réemploi et du recyclage, valorisation énergétique des déchets ménagers, boues de STEP, déchets d'activités agricoles, limitation de la mise en décharge et de l'incinération ...*).

I.C.1. Synthèse des enjeux environnementaux

Thématique	État actuel	Tendance	Enjeux	Niveau
Ressources du sol (foncier)			La maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles et la limitation de l'étalement urbain	
Paysage			La préservation de la diversité et de la qualité des identités et valeurs paysagères	
			La conciliation du patrimoine architectural et du développement durable	
Biodiversité			La préservation de la nature ordinaire et de la biodiversité	
			La préservation et le renforcement des continuités écologiques	
Ressources en eau			La sécurisation de l'alimentation en eau potable (qualité, quantité) pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique	
			La prise en compte du cycle de l'eau (gestion intégrée des eaux pluviales, adéquation des ouvrages d'assainissement) dans la gestion des ressources	
			La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité)	
Risques majeurs			La réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels	
			La réduction de l'exposition des populations aux risques naturels et industriels	
			La limitation de l'exposition des populations et des espaces au bruit	

Thématique	État actuel	Tendance	Enjeux	Niveau
Nuisances et pollutions			L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages	
Déchets			La poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Grenelle et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et la transition des territoires vers l'économie circulaire	
Qualité de l'air			La réduction des sources d'émissions de polluants atmosphériques	
			La limitation de l'exposition des populations aux sources de pollution de l'air et aux épisodes de pollution à l'ozone	
Energie, GES et changement climatique			L'atténuation du changement climatique par la maîtrise de la demande en énergie, (notamment dans l'habitat et les déplacements) et	
			Le renforcement des filières de production d'énergie renouvelable locale (dont biogaz en ISDND), en prenant en compte les enjeux environnementaux	
			La réduction des émissions de GES par la réduction de la part des énergies fossiles et un usage responsable de la climatisation	
			L'adaptation au changement climatique et la réduction de la vulnérabilité pour un territoire résilient	
Santé environnement			Offrir à tous un environnement favorable à la santé et un cadre de vie de qualité	

I.D. LE CHOIX DU SCENARIO RETENU

La stratégie du plan climat a été élaborée avec la volonté d'agir en priorité à la fois sur les secteurs les plus contributeurs à la pollution de l'air et au changement climatique et à la fois sur les secteurs pour lesquels la mise en place d'actions sera la plus efficace pour réduire les émissions de GES / polluants et la consommation d'énergie.

La stratégie et le plan d'actions ont été construits à partir des actions existantes de la Communautés de Communes mais aussi avec les partenaires techniques et institutionnels du territoire qui ont pu donner leurs avis et propositions concernant les objectifs et les pistes d'actions pour atteindre ces objectifs. Les Elus ont eu le rôle de prioriser les actions, de juger de leur efficacité et de proposer un calendrier de mise en place pour les nouvelles actions. Les agents et les agents référents ont permis de compléter les fiches actions et de prioriser les actions selon les propositions des Elus.

I.D.1. Le choix du scénario stratégique

La stratégie détaillée est présentée plus haut dans le document.

Ces éléments proviennent des deux ateliers de concertation avec les élus et les acteurs du territoire sur la stratégie, mais également des différents retours du Comité de Pilotage et de l'évaluation environnementale, ayant permis de construire et d'ajuster la stratégie.

La construction de la stratégie a été réalisée progressivement pour aboutir au scénario retenu. Une large concertation a été menée avec les acteurs du territoire pour y parvenir. Ainsi le scénario de synthèse retenu est notamment issu du travail réalisé à l'occasion du forum stratégique. Les principaux éléments ont guidé la réflexion sont :

- Le cadre supra-territorial fixé par la Loi de Transition Énergétique, la Stratégie Nationale Bas Carbone, le SRADDET : les objectifs fixés constituent un cap à l'échelle nationale ou régionale. Les collectivités définissent leurs objectifs en fonction de leur contexte territorial ;
- L'analyse des potentiels du territoire en matière de sobriété énergétique, de production d'ENR, de réduction des GES, de stockage carbone, etc. Ces potentiels définissent les objectifs maximums que pourra atteindre le territoire ;
- Les capacités techniques et financière des collectivités et des partenaires susceptibles de porter et mettre en œuvre les actions ;
- Le scénario « au fil de l'eau », basé sur les évolutions des 5 à 10 dernières années ;
- D'autres enjeux environnementaux ou agricoles : paysage, biodiversité, protection des cours d'eau, protection du foncier agricole qui ont pu influencer les choix en matière de priorisation des actions et de développement des ENR notamment.
- L'ambition globale du territoire : la CCPF est porteuse d'une ambition assez forte sur les enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

I.D.2. Le choix des actions et de leurs ambitions

Les deux ateliers ont été menés à quelques mois d'écart : 1/ proposer des premières ébauches d'actions, basées sur l'existant et les premières ambitions et 2/ d'approfondir les actions retenues. Lors de ces deux séances, le public présent était relativement varié : élus, agents, partenaires (EPAGE, syndicat d'électricité, associations, etc.) et citoyens.

À l'issue du second atelier, les documents de travail ont été transmis à des acteurs du territoire pour que le contenu soit validé et complété. Les 8 entretiens ont été menés dans ce même objectif de cohérence et de pertinence. À noter que l'ensemble des entretiens ont été menés conjointement avec la CC (chargée de mission et élu).

Cette démarche de co-construction permet :

- D'identifier les différentes actions portées sur le territoire
- D'assurer une cohérence entre les actions
- De partager le portage du PCAET entre les acteurs locaux
- De proposer des actions en lien avec la réalité locale

Ainsi ce premier plan d'actions à 6 ans permet :

- D'engager des actions de long terme, mobilisant des gisements importants (économie d'énergie, production d'énergie) ou à l'impact fort ;
- De mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et de les impliquer dans la démarche ;
- De réaliser un panorama de l'action et d'uniformiser les démarches.

Le plan d'actions se découpe en 6 grands axes, permettant une lecture opérationnelle, par thématique, facilitant l'appropriation par les acteurs et les porteurs d'actions.

Le plan d'actions a été validé en COPIL.

Des éléments plus détaillés sur le processus d'élaboration de la stratégie sont disponibles dans le plan d'actions du PCAET.

I.E. SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

	Axe 1 – Réduire les consommations énergétiques du territoire					Axe 2 – Produire des énergies renouvelables					Axe 3 – Améliorer les usages de l'eau				Axe 4 – Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique				Axe 5 – Réduire les quantités de déchets	
	Améliorer la performance énergétique du patrimoine public	Amélioration de la performance énergétique du bâti privé	Accompagner les acteurs de la construction	Aménagement résilient des espaces	Développer des mobilités actives, décarbonées et partagées	Développer le solaire thermique	Développer le Photovoltaïque	Développer le biogaz	Favoriser l'usage du bois énergie performant	Anticiper le développement des EnR	Réduire les consommations des particuliers / touristes	Réduire les consommations d'eau du secteur agricole	Optimisation de la gestion de la ressource en eau	Réduire les consommations d'eau du secteur économique	Développer la sobriété dans les entreprises	Faire évoluer le secteur touristique	Développer des filières agricoles résilientes en lien avec le PAT	Développer des filières sylvicoles résilientes	Agir sur l'empreinte collective et traitement des déchets	Arrêter le brûlage des déchets verts
	n°1-1	n°1-2	n°1-3	n°1-4	n°1-5	n°2-1	n°2-2	n°2-3	n°2-4	n°2-5	n°3-1	n°3-2	n°3-3	n°3-4	n°4-1	n°4-2	n°4-3	n°4-4	n°5-1	n°5-2
Q1 - sols	++	++	+	++	!		!				+					!	+	+		
Q2 - paysages	!	!		+	!	!	!	!								+	!	!		
Q3 - biodivers	!!	!!		+			!				+	+				!	+	+		
Q4 - eau				++				!		!	++	!	+	+	+	!	++		!	
Q5 - risques				+				!					+	+	+			++		
Q7 - déchets	!!	!!			!		!	+	!						+	!	+		++	++
Q6 - nuisances	+	+			+			!							+					
Q8 - air	!!	+	+	+	++	+	+	!	++	+					+	+	+		!	
Q9 - énergie	++	++	+	+	++	++	++	++	+	++					+	+	+	++	+	
Q10 - adaptation	+	++		++	+	+	+	+	+		++	++	!	!	+	++	+	+	+	+

Tableau 1 : Synthèses des incidences du PCAET sur l'environnement

I.E.1. Des actions « chapeau » assurant la cohérence du plan

Les actions relatives à l'animation, la sensibilisation, la formation, le suivi, si elles n'ont pas d'incidence directe sur les différents enjeux environnementaux, permettent au territoire de se doter d'un cadre et de moyens pour une mise en œuvre transversale et efficace du PCAET.

L'objectif de la CC du Pays de Fayence est de se placer en chef de file, pour une transition pérenne et efficace de son territoire. Les moyens ciblés résident dans la mise en place ou la poursuite de moyens financiers et humains adaptés, du renforcement d'une vision transversale et de collaborations interterritoriales, mais également des communes et partenaires du PCAET dans la mise en œuvre des actions.

Grâce aux indicateurs définis, un suivi de la mise en œuvre permettra de mettre à jour, si nécessaire, le programme d'actions avec l'intégration des actions portées par les partenaires, d'aiguiller les décisions et de juger si la collectivité consacre des ressources suffisantes à la mise en œuvre de ses actions.

Par ailleurs, l'amélioration de la connaissance des potentiels de valorisation des énergies renouvelables et la sensibilisation de la population et des acteurs économiques constitueront des leviers d'un changement de comportement durable de la part de chacun.

En complément, les actions en faveur des énergies renouvelables, comme la lutte contre les îlots de chaleur urbains (végétalisation, peintures blanches, ombrières) ou la réduction de la pollution de l'air contribueront à améliorer la qualité du cadre de vie et les conditions sanitaires.

I.E.2. Des incidences positives fortes sur les enjeux prioritaires d'atténuation du changement climatique

Les différentes actions mettent en place les dispositions nécessaires pour :

- cibler prioritairement les postes les plus consommateurs d'énergie et producteurs de GES énergétiques, à savoir le bâti et les transports, mais abordent également les autres secteurs impactant, dont les activités économiques ;
- permettre le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment le solaire thermique et photovoltaïque, ou encore le bois-énergie, et en participant au développement des autres filières (géothermie, méthanisation) ;

L'adaptation du territoire au changement climatique est intégrée de manière transversale à l'ensemble des axes du programme d'action qui cible les vulnérabilités et leviers d'actions identifiés par le diagnostic du PCAET. Le PCAET porte des actions phares telles que la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, qui constitue un axe à part entière, le développement de l'agriculture durable et les changements de pratiques visant à favoriser la conservation des sols.

Les actions relatives à la forêt et l'agriculture contribuent à la préservation de la biodiversité, bien qu'aucune action ne porte spécifiquement sur ce point.

Le plan d'actions du PCAET a donc une incidence positive forte sur les enjeux prioritaires identifiés par l'état initial de l'environnement qui sera pérenne si les actions prévues sont effectivement mises en œuvre de manière efficace.

I.E.3. Des incidences positives directes sur l'amélioration de la qualité de l'air

La pollution atmosphérique, et plus largement le trafic routier, ont des incidences sur la santé humaine mais aussi :

- sur le patrimoine bâti : les polluants atmosphériques provoquent une salissure rapide ou une détérioration de certains matériaux (calcaires notamment) et engendrent des coûts de nettoyage ;
- sur les milieux naturels terrestres, aquatiques et la biodiversité : les polluants émis par la circulation routière peuvent engendrer une acidification des milieux aquatiques (pluies acides) et perturber les écosystèmes, des pollutions des milieux voisins des infrastructures, par lessivage des hydrocarbures et déchets de circulation présents sur la chaussée (concentration de ces polluants dans les ruissellements). Par ailleurs, la faune est sensible aux nuisances sonores liées aux déplacements motorisés, qui ont pour conséquences de modifier leurs comportements naturels ;
- sur les sols, qui sont également sensibles aux ruissellements pollués depuis les infrastructures routières.

La réduction des déplacements automobiles à laquelle concourt le plan d'actions, aura donc une incidence positive de réduction de ces pressions.

Ces actions forment un ensemble cohérent, qui permet d'actionner les leviers identifiés par le diagnostic du PCAET.

Des points de vigilance sont toutefois formulés sur un certain nombre d'actions vis-à-vis de l'enjeu qualité de l'air, notamment sur les questions de qualité de l'air intérieur lors de rénovation de bâtiments.

I.E.4. Des incidences positives indirectes sur les principaux enjeux environnementaux

Le **programme d'actions aura un impact positif sur la gestion des eaux et la préservation de la ressource**. La gestion des eaux visant la réduction des consommations, le travail autour des pratiques agricoles raisonnées, qui facilitent l'infiltration de l'eau et limitent l'érosion des sols et l'optimisation de la gestion de la ressource et l'amélioration des réseaux... sont autant d'actions qui concourent à réduire la vulnérabilité du territoire aux risques inondations.

Les mesures visant à promouvoir la végétalisation des espaces urbanisés, la réduction de la voiture en milieu urbain vont dans le sens d'une réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Le bruit n'est pas une incidence qui touche directement le PCAET. Cette question est appréhendée de manière transversale par diverses actions du programme, ce qui permet au PCAET d'apporter un impact positif sur le volet transport. Les impacts sur le secteur du bâtiment est plus modéré : en effet, si les activités de rénovation peuvent impacter ponctuellement défavorablement cette dimension, dans un contexte de multiplication des chantiers sur le territoire (de rénovation, de création d'infrastructures ...), l'exposition seraient réduite grâce à l'amélioration de l'enveloppe.

Ici les mesures ont globalement un impact positif, en raison de la réduction des nuisances sonores liées au trafic routier.

I.E.5. Des incidences contrastées concernant les déchets et le bruit, sur le paysage

Le programme d'actions du PCAET aura globalement un effet positif sur la dimension « déchets » :

- l'encouragement des démarches qui s'inscrivent dans le cadre d'une réduction des déchets (réduction du volume de déchets collectés par les services, compostage des déchets fermentescibles, prévention des déchets) vise à réduire les pollutions générées par leur traitement ;

Toutefois, certaines actions spécifiques, en lien avec des projets de construction d'équipements (énergies renouvelables, infrastructures, rénovation de l'habitat) pourront générer de nouveaux déchets à traiter. On notera également l'absence, à ce jour, d'une filière structurée pour la gestion des matériaux biosourcés en fin de vie.

Le PCAET peut avoir un impact sur les paysages du territoire, à différentes échelles :

- Sur les paysages locaux, architecture urbaine, patrimoine bâti : à travers les actions concernant la rénovation des bâtiments, la rénovation urbaine, le développement des activités locales, mais également le développement des énergies renouvelables en toiture.
- Sur les grands paysages : à travers le développement des activités économiques locales et les énergies renouvelables (méthanisation notamment)

Les actions du PCAET concourent toutefois également à une préservation des paysages à travers les actions d'adaptation, de préservation des espaces naturels et de gestion sylvicole durable et de pratiques agricoles durables.

I.E.6. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale

Les risques d'incidences négatives prévisibles du PCAET sur l'environnement seront réduits grâce aux évolutions apportées au plan qui s'attachera :

- **à réduire la consommation d'espace** liée aux aires de stationnement et aux projets d'énergies renouvelables en privilégiant le confortement de sites déjà artificialisés (comblement de dents, creuses, densification des zones d'activités, reconversion de sites dégradés) avant toute consommation d'espace en extension et en transcrivant ce principe dans les documents d'urbanisme, notamment dans les OAP qui permettent leur traduction opérationnelle ;
- **à réduire les effets négatifs de la densification** par le développement de la trame verte et bleue, y compris en milieu urbain. Dans le même temps, cela contribue à préserver la biodiversité et la qualité du cadre de vie grâce au choix d'essences adaptées au contexte local, non envahissantes et non allergènes ;
- **à prendre en compte les enjeux d'intégration paysagère et de biodiversité** dans les projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
- **à réduire la place de la voiture** en articulant urbanisme et déplacements, ce qui implique de localiser les secteurs de développement en priorité dans les zones desservies par les transports collectifs, de développer les modes doux grâce à un maillage cohérent et sécurisé desservant les principaux pôles de services et d'équipements ;
- **à accompagner les collectivités, les privés et les professionnels du bâti dans leurs projets de rénovation** pour favoriser des gestes éco-responsables (choix des matériaux, techniques de construction, limitation des déchets, etc.) ;

- **à optimiser la valorisation des énergies renouvelables**, notamment en ce qui concerne leur utilisation (limitation des distances d'approvisionnement) que de traitement en fin de vie (filières de recyclage et d'élimination) ;
- **à concilier les différents services rendus et fonctions des écosystèmes** et les objectifs qui peuvent parfois être contradictoires (exploitation de la biomasse/paysage/biodiversité/risques, infiltration pour la recharge des nappes/inondation/qualité des ressources en eau, énergies renouvelables/paysages/biodiversité, bois-énergie/qualité de l'air ...) ;
- **Un enjeu sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant en lien avec la création de retenues collinaires** : les prélèvements pour le remplissage devront tenir compte du bon fonctionnement du bassin et de la capacité des collectivités en aval à assurer l'approvisionnement en eau potable et à maintenir un débit suffisant dans les cours d'eau.

I.F. SYNTHÈSE DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

I.F.1. Les principales mesures

Pour éviter et réduire les risques d'incidences négatives, l'évaluation environnementale a proposé des recommandations générales qui ont été intégrées dans un préalable au plan d'actions.

Pour prévenir ou réduire les incidences négatives sur la qualité du patrimoine paysager ou bâti

- veiller à implanter les aménagements en dehors des cônes de vues sur les sites paysagers d'enjeux majeurs identifiés dans les documents d'urbanisme, pour limiter leur impact visuel ;
- renforcer les mesures d'intégration paysagère des aménagements, au regard des enjeux identifiés pour les sites potentiellement concernés, et assurer leur traitement paysager notamment par la végétalisation (qui contribuera également au confort thermique d'été) ;

Pour prévenir ou réduire les incidences négatives sur la biodiversité et les milieux naturels :

- veiller à implanter les aménagements en dehors de tout espace contribuant au réseau écologique du territoire (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, zones humides). Si cela est impossible, veiller dès la conception du projet, à maintenir voire restaurer la fonctionnalité des continuités écologiques (telles qu'indiquées dans le SRCE et les documents d'urbanisme) et prévoir une zone tampon ;

Remarque : pour les zones humides, la réglementation liée à la loi sur l'eau s'applique.

- veiller *a minima* à mettre en place une démarche de type « Chantier propre » ;
- pour l'isolation par l'extérieur, réaliser les travaux en dehors des périodes de nidification/reproduction, préserver les gîtes, poser de gîtes/nichoires de substitution ;

Pour prévenir ou réduire les incidences négatives liées à l'imperméabilisation des sols et aux ruissellements pluviaux :

- privilégier les aménagements sur des sites déjà artificialisés (friches, délaissés de voiries ...). Dans le cas où c'est impossible ou contre-productif (notamment du point de vue environnemental), veiller à limiter autant que possible l'imperméabilisation (envisager le recours à des matériaux drainants) et éviter notamment les espaces agricoles stratégiques identifiés dans le SCoT ;
- veiller à garantir une gestion optimale des eaux pluviales dans les aménagements pour maîtriser les ruissellements. Il s'agit de limiter le ruissellement à la source en permettant l'infiltration des eaux pluviales sur place (éviter la concentration des flux d'eau, des polluants et maintenir l'alimentation naturelle des ressources souterraines).
- végétaliser les aménagements.

Pour prévenir ou réduire les incidences négatives sur la ressource en eau :

- prévenir la raréfaction de la ressource en eau : limiter la sollicitation des ressources en eau, éviter les gaspillages, améliorer la performance des réseaux et limiter les fuites, améliorer la protection des captages ;

- anticiper, dès la conception du projet les conditions permettant une gestion de l'entretien avec des besoins de ressource en eau et d'arrosage limités ;
- veiller à implanter les aménagements en dehors des zones humides et périmètres de protection des captages ou prévoir un espace tampon en cas de proximité.

Remarque : pour les zones humides, la réglementation liée à la loi sur l'eau s'applique

I.F.2. La séquence éviter/réduire/compenser

Afin de maîtriser les incidences potentiellement négatives du PCAET de la CCPF sur l'environnement, la séquence « Éviter/Réduire/Compenser » a été appliquée : il s'agit de chercher d'abord à supprimer les incidences négatives, puis à réduire celles qui ne peuvent être évitées, et enfin à compenser celles qui n'ont pu être ni évitées ni réduites. On distingue :

- Les **mesures d'évitement** (E) : mesures alternatives permettant de s'assurer de l'absence d'incidence négative sur l'environnement ;
- Les **mesures de réduction** (R) : mesures complémentaires destinées à limiter une incidence environnementale négative ;
- Les **mesures de compensation** (C) visent à apporter, à une incidence négative qui n'a pu être ni évitée ni réduite. Dans le cas du PCAET, aucune action n'étant spatialisée, le risque d'incidences négatives ne peut être avéré : de fait les mesures de compensation ne peuvent être anticipées.

En complément, nous avons proposé des **mesures d'accompagnement** (A) pour optimiser les effets du PCAET.

Tableau 3 Synthèse des mesures proposées

Questions évaluatives	Préconisations	Type
Q1 - Le PCAET contribue-t-il aux objectifs de réduction de la consommation d'espace ?	Privilégier les espaces déjà artificialisés, les friches, les opérations en densification et la réhabilitation de bâtiments existants.	R
	Favoriser un aménagement privilégiant la perméabilité des revêtements et la végétalisation du site	R
	Privilégier les terrains sans valeur agricole ou naturelle pour l'installation de production d'ENR	E
	Privilégier le développement en toiture ou les projets permettant une activité sous les panneaux.	E
	Anticiper le développement des espaces touristique et intégrer des objectifs de limitation de l'artificialisation dans la planification du projet	R
Q2 Le PCAET permet-il la préservation des éléments remarquables du paysage et du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie ?	En cas d'isolation par l'extérieur, porter une attention particulière au respect de la qualité du bâti, notamment ancien	E
	Privilégier la préservation des caractéristiques architecturale lors de la construction dans des secteurs avec une reconnaissance patrimoniale.	R
	Soigner l'intégration paysagère (végétalisation des espaces de pistes cyclables, avec un co-bénéfice biodiversité et santé, végétalisation des espaces de parkings, etc.)	R
	Prendre en compte les sensibilités, notamment écologique et paysagère incluant les effets de co-visibilité dans la définition des zones stratégiques pour le développement du solaire.	R
	Recourir à un architecte spécialisé en intégration paysagère pour mettre en œuvre une harmonie visuelle (teintes de matériaux adapté à l'environnement existant, implantation d'arbres ou de haies autour du site concerné ...)	R
	Adapter les types de filières (agricoles) en fonction de leur capacité d'intégration dans le paysage ou prévoir des mesures d'insertion.	R
Q3 - Le PCAET permet-il la préservation de la biodiversité et des trames vertes et bleue ?	Inciter à privilégier une approche globale carbone/biodiversité en promouvant les techniques de mise en œuvre pour une biodiversité positive	R
	Éviter les périodes de nidification / reproduction pour les travaux	E
	Prendre en compte les sensibilités, notamment écologique et paysagère incluant les effets de co-visibilité dans la définition des zones stratégiques pour le développement du solaire.	R
	Identifier les capacités d'accueil ou les sensibilités propres aux sites.	R

Questions évaluatives	Préconisations	Type
	Instaurer une capacité maximale d'accueil	
Q4 - Le PCAET contribue-t-il aux objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau ?	Réaliser les études d'impact nécessaires en amont	E
	Faire réaliser des études préalables pour identifier la sensibilité des nappes en amont des projets de géothermie.	E
	Réalisation des études d'impact et hydrauliques nécessaires pour limiter les impacts sur le fonctionnement du bassin	R
	Assurer la disponibilité de la ressource en multi-usages, en limitant les risques de pollutions	R
	Prendre en compte la ressource en eau dans la planification du développement touristique.	R
	Travailler sur la gestion durable des activités de bords de rivières et des plans d'eau	E
	Veille à éviter l'implantation des composteurs proche des cours d'eau	E
	Mettre en place des bacs fermés en déchetterie pour éviter l'envol des matériaux et la dispersion des polluants.	R
Q5 - Le PCAET prend-il en compte la prévention des risques naturels et technologiques ?	Réaliser les études d'impact nécessaires en amont	E
Q6- Le PCAET contribue-t-il à la réduction des nuisances et pollutions et leurs impacts sur la santé des populations ?	Prévoir un transport dans des camions étanches, des chargements/déchargements en lieu clos fréquemment rincés, soumettre les lieux de stockage à une ventilation	R
	L'utilisation du biogaz nécessite de procéder à des analyses préliminaires, de traiter a priori dans la majorité des cas le biogaz ou pour le moins de le soumettre à un contrôle régulier.	E
	Intégrer, dans le montage des projets, une recherche de débouchés conduisant à une réelle substitution énergétique et à une valorisation agronomique du digestat réfléchir tout projet en complémentarité avec l'incinération et/ou avec le stockage des fractions de déchets non organiques, ne pouvant pas être méthanisées	R
Q7- Le PCAET contribue-t-il à une gestion durable des Déchets ?	Favoriser les démarches d'économies circulaire pour valoriser les déchets / produits non utilisés en fin de chantier.	R
	Encourager la systématisation des chantiers propres	R
	Assurer les filières de traitement des déchets de fin de vie des installations de production d'ENR (identifier les filières et entreprises de recyclage au plus proche).	R
	Prévoir des équipements de collecte des déchets adaptés à la fréquentation touristique et des communications spécifiques pour limiter les refus de tri, etc.	R

Questions évaluatives	Préconisations	Type
Q8 - Dans quelle mesure le PCAET contribue-t-il à l'amélioration de la qualité de l'air atmosphérique et intérieur ?	Prendre en compte la qualité de l'air intérieur lors des travaux à travers l'intégration dans le cahier des charges.	E
	Le recours à des matériaux biosourcés réduira les risques pour la qualité de l'air intérieur en cas de confinement	R
	Veiller à une implantation cohérente des sites (méthanisation).	R
	Privilégier le compostage en bac fermé	R
	Généraliser l'interdiction du brûlage des déchets verts et réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de cette pratique	R
	Diffuser un guide pratique ou des campagnes d'informations à destination des pratiquants du compostage domestique sur les moyens disponibles et appropriés permettant de limiter les expositions respiratoires pendant la manutention du compost (port de masque, humidification du compost avant de le manipuler)	E
Q9 - Le PCAET contribue-t-il à la réduction des consommations d'énergie et à la lutte contre le changement climatique ?	-	
Q10 - Anticipation et adaptation du territoire au changement climatique ?	Assurer un suivi de la qualité des eaux lors de l'expérimentation et limiter à des usages hors consommation humaine (AEP ou alimentation).	E

I.G. INDICATEURS DE SUIVI- EVALUATION DU PCAET

La procédure d'évaluation environnementale est une démarche temporelle qui se poursuit au-delà de l'approbation du PCAET. Après l'évaluation préalable des orientations et des dispositions lors de l'élaboration du projet, un suivi de l'état de l'environnement et une évaluation des orientations et des mesures définies dans le PCAET doivent être menés durant sa mise en œuvre.

Ces étapes doivent permettre de mesurer « l'efficacité » du PCAET, de juger de l'adéquation sur le territoire des orientations et des mesures définies et de leur bonne application. Elles doivent aussi être l'occasion de mesurer des incidences éventuelles du PCAET sur l'environnement qui n'auraient pas été ou qui n'auraient pas pu être identifiées préalablement, et donc de réinterroger éventuellement le projet : maintien en vigueur ou révision, et dans ce cas, réajustement des objectifs et des mesures.

Ont ainsi été proposés trois groupes d'indicateurs :

- Des indicateurs d'état (qualité de l'environnement aux points stratégiques du périmètre du PCAET, indices biologiques, etc.) ;
- Des indicateurs de pression (rejets, prélèvements, atteintes physiques) reflétant l'évolution des activités humaines sur le territoire ;
- Des indicateurs de réponse : ils reflètent l'état d'avancement des mesures fixées par le PCAET. Ces mesures sont de plusieurs ordres (atténuer ou éviter les effets négatifs des activités humaines ; mettre un terme aux dégradations déjà infligées et/ou chercher à y remédier ; protéger les

populations des inondations) et de plusieurs natures (subventions, actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion, etc.).

Les indicateurs de suivi des incidences environnementales ciblent **prioritairement les enjeux prioritaires et majeurs**, et ceux pour lesquels des risques d'incidences négatives ont été identifiés par l'évaluation environnementales, et ce afin de vérifier que les mesures mises en œuvre pour les éviter et les réduire sont efficaces.

Il n'a pas été proposé d'indicateurs pour les volets Air/climat/énergie, ces domaines étant suivis dans le cadre du PCAET.

Thématiques et effets suivis	Objectifs	indicateur	Obtention des données	périodicité	Type
Ressources foncières					
Effets du PCAET sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Évolution de la surface d'espaces capables de stocker du carbone sur le territoire	Évolution de la surface en prairies temporaires et permanentes - Calcul SIG	Registre Parcellaire Graphique	Annuelle	E
		Évolution de la surface forestière bénéficiant d'une gestion adaptée favorisant le stockage de carbone (forêts avec plan de gestion/document d'aménagement)	CRPF et ONF	Annuelle	E
		Évolution de la surface de zones humides	Inventaire départemental des zones humides	Indéterminée	E
Effets du PCAET sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Appréhender la consommation de surfaces naturelles, agricoles et forestières par les projets prévus par le PCAET	Nombre de projets d'énergies renouvelables réalisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers : Surface consommée	CCPF	Annuelle	P
		Nombre de projets de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle réalisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers : Surface consommée	CCPF	Annuelle	P
Paysage et patrimoine					
Effets des projets autorisés par le PCAET sur le paysage et le patrimoine	Évaluer la prise en compte des effets de co-visibilité	Nombre d'installations d'énergies renouvelables réalisées au sein d'un cône de vue identifié dans les documents d'urbanisme	CCPF	Annuelle	P
Effets des projets autorisés par le PCAET sur le paysage et le patrimoine	Évaluer les effets positifs ou négatifs des travaux de rénovation énergétiques sur le bâti remarquable	Suivi photographique des monuments réhabilités d'un point de vue énergétique	CCPF CAUE DRAC	Annuelle	R
Biodiversité					
Effets des projets autorisés par le PCAET sur la biodiversité	Évaluer l'impact du PCAET sur le patrimoine naturel remarquable	Surface de zones humides consommée	DREAL	Annuelle	P
		Nombre de gîtes mis en place / retour des propriétaires	LPO	Annuelle	R

Thématiques et effets suivis	Objectifs	indicateur	Obtention des données	périodicité	Type
	Évaluer l'impact du PCAET sur la fonctionnalité des écosystèmes	Nombre de corridors impactés	DREAL	Annuelle	P
Ressources en eau					
Contribution du PCAET à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état des masses d'eau	Préserver l'état quantitatif des ressources souterraines en favorisant la recharge des nappes superficielles et profondes	Nombre de projets d'aménagements intégrant des dispositifs en faveur de la recharge des nappes (deminéralisation)	Collectivités et leurs EPCI compétents en matière d'urbanisme, d'assainissement et de gestion du pluvial	Annuelle	R
Contribution du PCAET à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état des masses d'eau	Réaliser un suivi quantitatif de la ressource et de son exploitation	Évolution de l'état quantitatif de la ressource superficielle et souterraine (mauvais / médiocre / bon / très bon)	Agence de l'eau SDAGE	Tous les 6 ans	E
	Augmentation des prélèvements avec l'augmentation de la température	Volumes d'eaux prélevés par masse d'eaux ventilés par secteur d'activité (AEP, irrigation, industrie) en m ³ /an	Banque nationale des données sur l'eau / syndicats	Annuelle	P
Risques majeurs					
Contribution du PCAET à la réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels	Risque d'augmentation de la fréquence des risques naturels avec le changement climatique	Évolution du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune	Géorisques Base de données Gaspar	Annuelle	R
Nuisances et pollutions					
Contribution du PCAET à la préservation, voire à l'amélioration de la qualité de l'air	Mesurer l'évolution des principaux polluants et de la vulnérabilité de la population	Niveaux d'émissions de PM10/PM2,5/ réf. à 2015	ORECA	Annuelle	R
Contribution du PCAET à la préservation, voire à	Mesurer l'évolution des principaux polluants et de la vulnérabilité de la population	% de la population exposée à des dépassements de seuils réglementaires pour les oxydes d'azote	ORECA	Annuelle	P

Thématiques et effets suivis	Objectifs	indicateur	Obtention des données	périodicité	Type
l'amélioration de la qualité de l'air		Niveaux d'émissions d'oxydes d'azote/ réf. à 2015	ORECA	Annuelle	R
		% de la population exposée à des dépassements de la valeur cible pour l'ozone	ORECA	Annuelle	P
Atténuation du changement climatique					
Suivi des effets du PCAET sur la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales	Évolution des consommations d'énergie	Consommation énergétique finale du territoire en GWh	ORECA	Annuelle	E
		Consommation énergétique finale par habitant en MWh/hab.	ORECA r	Annuelle	E
		Part des transports et du résidentiel dans la consommation d'énergies finales en %	ORECA	Annuelle	E
Suivi des effets du PCAET sur la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales	Évolution des consommations d'énergie	Évolution des consommations d'énergie / réf. à 2015 en %	ORECA	Annuelle	R
		Surface de bâti public ou nb de bâtiments publics ayant bénéficié d'une rénovation énergétique (en en m ² ou cumul du nombre de bâtiments)	CCPF Communes	Annuelle	R
		Surface ou proportion des résidences principales ayant bénéficié d'une rénovation énergétique en m ²	CCPF / AREVE	Annuelle	R
	Évolution des émissions de GES	Émissions de Gaz à effet de serre du territoire en KteqCO ₂	ORECA	Annuelle	E
		Émissions de GES par habitant en teqCO ₂ /habitant	ORECA	Annuelle	E
		Part des transports, de l'industrie et du résidentiel dans les émissions de GES %	ORECA	Annuelle	E
		Évolution des émissions de GES / réf. à 2015 en %	ORECA	Annuelle	R
	Évolution de la part des énergies renouvelables	Part des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique de la CCPL en %	ORECA	Tous les 3 ans Bilan PCAET	E

Thématiques et effets suivis	Objectifs	indicateur	Obtention des données	périodicité	Type
		Nombre de projets d'énergies renouvelables réalisés : Puissance installée en GWh	ORECA	Annuelle	R
		Nb d'installations de méthanisation ou autres projets de valorisation des sous-produits agricoles et forestiers	ORECA / communes / Chambre d'Agriculture	Tous les ans	R
Adaptation au changement climatique					
Suivi des effets du PCAET sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique	Évolution des températures	Évolution de la température moyenne du mois le plus chaud	Météo France ORECA	Tous les 3 ans ; Bilan à mi-parcours du PCAET	E
		Évolution de la température moyenne annuelle	Météo France		E
Suivi des effets du PCAET sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique	Évolution des températures	Nombre de journées de fortes chaleurs au cours des 3 dernières années	Météo France	Tous les 3 ans ; Bilan à mi-parcours du PCAET	E
		Nombre de décès attribués aux épisodes de canicule	Agence régionale santé		Tous les ans
	Évolution des besoins en eau	Consommation AEP /habitant en m3/abonné/an	Syndicats	Annuelle	P